

*Agence de la santé
et des services sociaux
de l'Outaouais*

Québec 

Direction de santé publique

**AVIS SUR L'ACCEPTABILITÉ
DU PROJET DE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
À DANFORD LAKE, OUTAOUAIS**

**DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'OUTAOUAIS
AOÛT 2007**

Le développement d'un immense site d'enfouissement des déchets à Danford Lake ne nous paraît pas acceptable en 2007 d'un point de vue de santé publique.

Le déchet est un indésirable, chargé de connotations péjoratives : faible valeur, vide, mais aussi saleté, voire puanteur, pour l'ordure. Il est rejeté dans l'espace individuel ainsi que dans l'espace social. Les lieux de son stockage et de son traitement sont repoussés en périphérie des lieux de sa production en marge du centre urbain, en banlieue ou dans l'arrière pays, espaces de relégation. (...) Penser une gestion moderne du déchet ménager, urbain ou industriel, c'est d'abord le concevoir dans toute sa complexité, réhabiliter son image, ou le réinscrire dans un cycle de production-consommation-valorisation.¹

Cette citation tirée du chapitre sur les déchets de *Environnement et santé publique, fondements et pratiques*, paru en 2003, résume bien le changement de conception du déchet qui a cours dans les pays industrialisés.

Le projet

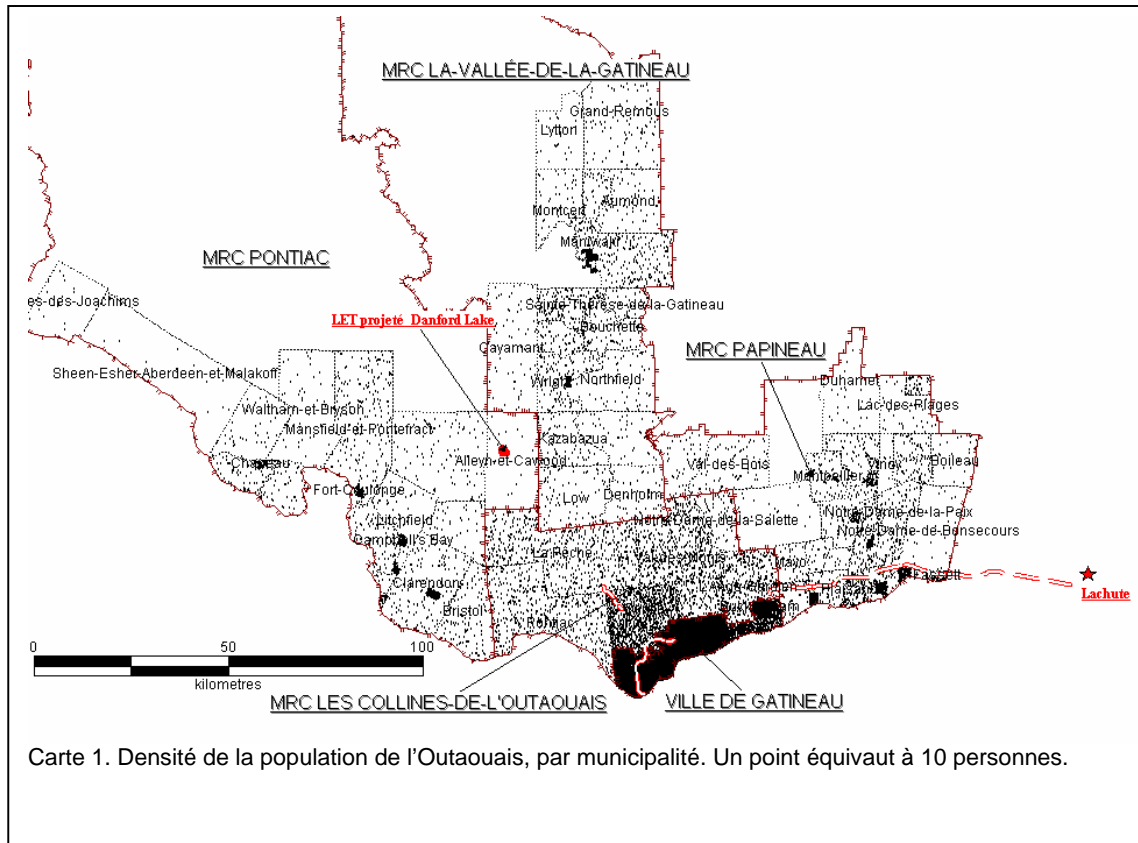
Le promoteur prévoit enfouir à Danford Lake qui compte une population de seulement 164 habitants² et 400 résidences, les déchets des 330 000 habitants de la région. Avec ses quelque 240 000 habitants, la ville de Gatineau enverrait probablement ses déchets se faire enfouir dans la MRC de Pontiac; de plus, avant d'y être déposés, les déchets devraient traverser les MRC des Collines de l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau, pendant au moins 25 ans. Ce projet présente, selon nous, plusieurs grands inconvénients.

1. Il s'agit d'un exercice environnemental à balance négative au plan du développement durable : on gaspille de l'espace valable, on crée des gaz et des lixiviats qu'on essaie, pas toujours efficacement, de contrôler par la suite....
2. Au lieu de tirer partie de l'énergie encore disponible dans le matériau, on dépense beaucoup d'énergie en transport, travail de machinerie, etc. En somme on consomme de l'énergie pour enfouir une ressource énergétique.
3. Au plan de l'équité les habitants de Danford Lake et le long de la route 105 subiront beaucoup d'inconvénients pour de maigres bénéfices.
4. Ces déplacements routiers contribueront à générer inutilement des gaz à effets de serre.

¹ Zmirou, Denis et collaborateurs, « Déchets et sols pollués, chapitre 15 », dans : GÉRIN, Michel et collaborateurs, 2003. *Environnement et santé publique, fondements et pratiques*, Éditions TEC & DOC et Edisem, 1023 pages.

² Selon les données du ministère des Affaires municipales.

5. L'augmentation de nombreux camions accroîtra le risque d'accidents.



Carte 1. Densité de la population de l'Outaouais, par municipalité. Un point équivaut à 10 personnes.

Vers l'avenir...

L'enfouissement aurait peut-être été une solution acceptable il y a 10 ans, quand les nouvelles technologies de valorisation énergétique n'étaient pas au point. Mais il existe aujourd'hui des technologies fiables qui ne présentent aucun des inconvénients mentionnés, surtout dans une région comme l'Outaouais où la population est fortement concentrée sur un seul pôle. Il faut saisir toutes les opportunités de développer l'expertise du côté de l'innovation technologique présentant moins de risque pour la santé humaine et l'environnement. C'est précisément ce qu'avait prévu la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (ci-après nommée la *Politique*) :

Les nouveaux défis auxquels est confrontée l'industrie de la récupération et de la valorisation demandent une adaptation continue des méthodes et des technologies utilisées. Bien qu'elles aient accès aux programmes réguliers de soutien à l'innovation technologique, les entreprises de ce secteur d'activité en constante évolution doivent être appuyées de façon plus marquée encore si l'on veut qu'elles continuent à progresser. (Politique, section 5.4)

En effet la valorisation énergétique (par incinération ou par gazéification au plasma) des déchets « ultimes » n'a pas été abordée dans l'étude d'impact. Pourtant, force est de constater, après les audiences publiques, que ces voies représentent, en 2007, des technologies fiables vers lesquelles il faut dès maintenant résolument se tourner.

1. Ces technologies permettront d'économiser sur le transport et de réduire le risque de traumatisme routier en disposant des déchets dans les zones plus densément peuplées qui les produisent. Les petites municipalités pourraient y acheminer leurs rebuts beaucoup moins abondants, réduisant ainsi les inconvénients.
2. Ces technologies permettraient de conserver des terrains utilisables à d'autres fins.
3. Ces technologies permettront aussi de produire de l'énergie (notamment sous forme de chaleur). La récupération de chaleur et éventuellement d'électricité va permettre d'amortir les coûts de production et compenser les effets négatifs sur l'environnement, essentiellement la production de gaz à effet de serre. La *Politique* mentionne clairement dans ses principes :

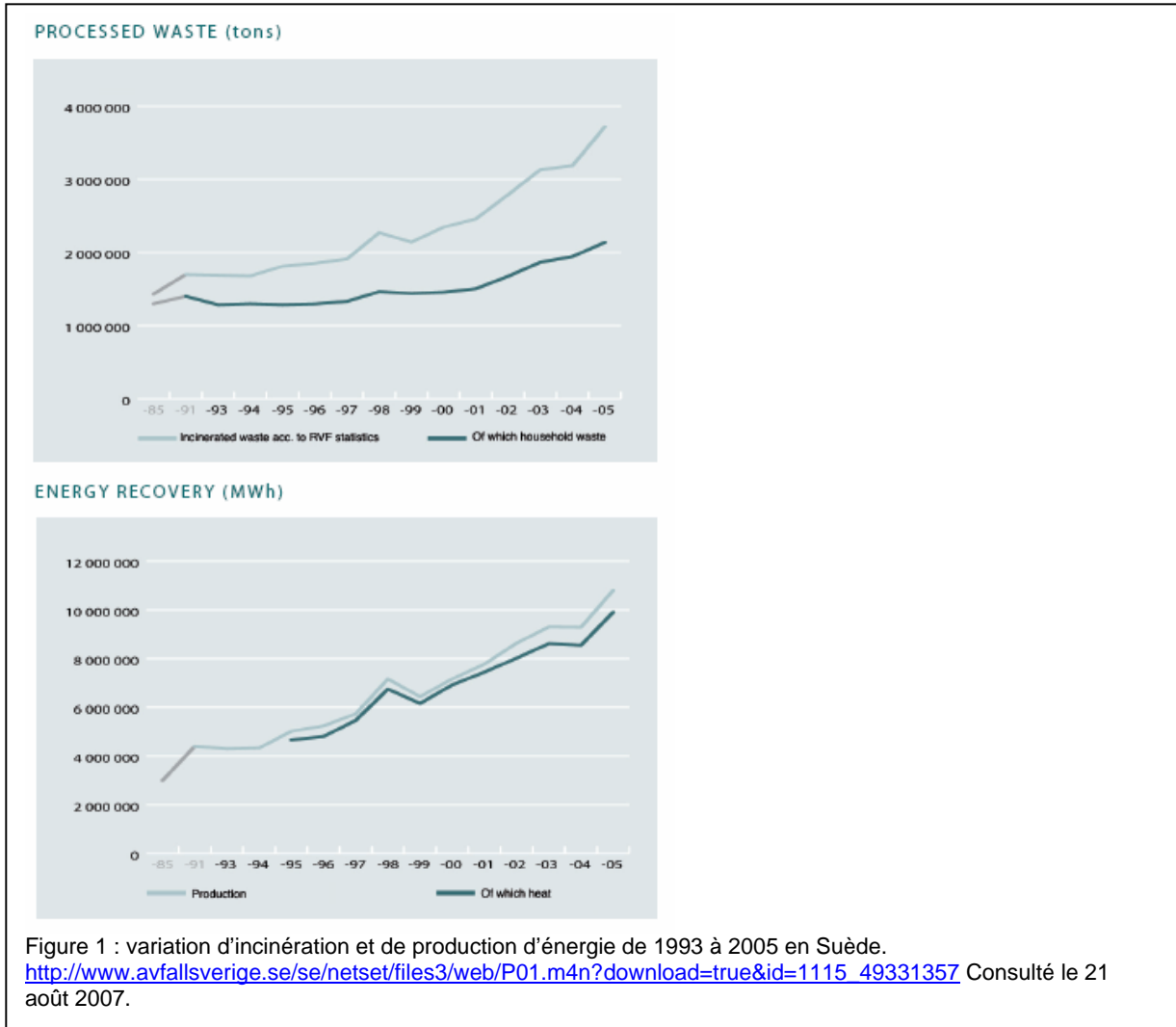
À moins qu'une analyse environnementale ne démontre le contraire, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation (agronomique ou énergétique) et l'élimination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Et déjà du présent...

En Suède notamment les autorités publiques en charge des incinérateurs ont incinéré en 2005 deux millions de tonnes de déchets domestiques, représentant 50,2 % des déchets domestiques totaux. Il faut ajouter à cela 1,6 millions de tonnes de déchets d'origine industrielle. La Suède a aussi importé en 2005 213 000 tonnes de déchets pour les incinérer; quelques usines entreposent les déchets et les font brûler pendant les mois d'hiver. Ces déchets fournissent pour la Suède les besoins en chauffage pour 600 000 appartements et les besoins électriques de 100 000 foyers. Tous ces déchets ont produit pour l'année considérée 11,1 Tera Watt-heure (TWh) d'énergie, dont 10,2 TWh sous forme de chaleur et 0,9 TWh sous forme d'électricité (voir figure 1).

D'autre part, malgré les normes très strictes de la Suède, ces sites d'incinération se situent aussi proche que 200 mètres des maisons, dans le cas de l'usine de Sävenäs. La technologie d'incinération s'est énormément améliorée depuis les années 80. Les

contaminants les plus dangereux, les dioxines et furannes, ne sont plus émis qu'à des doses infimes. Le total émis par l'ensemble des usines d'incinération en Suède était de 1,1 gramme pour toute l'année 2005.



Plus proche de nous, à Ottawa, un procédé de gazéification s'avère très intéressant et, selon les promoteurs, capable de s'autofinancer. De même, à Sherbrooke,

la technologie de gazéification Biosyn d'Enerkem Technologies permet de transformer par conversion thermochimique les résidus organiques en gaz combustible. Cette technologie, combinée à un programme de recyclage et de compostage, permet d'une part la réduction des émissions atmosphériques polluantes et d'autre part la réduction des déchets solides destinés à l'enfouissement³.

³ <http://www.enviroaccess.ca/techno-26-fr.html> , consulté le 27 août 2007.



Figure 2 : Incinérateur de Vienne, en fonction depuis 1992. Il assure le chauffage d'eau pour un réseau de chaleur.

Comme en Suède, comme à Vienne (figure 2), il est bien évident que l'emplacement de ces installations devrait être choisi pour maximiser la récupération de cette énergie, par exemple en chauffant un cégep, un hôpital, des serres municipales, un complexe sportif, etc.

La ville-centre pourrait traiter les déchets des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau. Elle y trouverait son compte si elle brûlait efficacement les déchets pour en faire de l'énergie (chauffage et électricité); ces déchets équivaldraient à du combustible utile et rentable et non à une charge encombrante. Notamment la MRC de Pontiac, enclavée comme elle l'est entre le bouclier canadien au nord, et l'Ontario au sud et à l'ouest, la MRC du Pontiac n'est pas vraiment en mesure de se débarrasser autrement de ses déchets ultimes à un prix raisonnable.

Conclusion

D'un point de vue de santé publique, nous considérons que le projet n'est pas acceptable, aujourd'hui car elle utilise une technique énergivore dépassée avec laquelle nous devons vivre pour 25 à 50 ans; il ne prévoit aucune valorisation énergétique alors que de nouvelles technologies maintenant éprouvées permettent une valorisation énergétique tout en comportant moins de dangers (ou risques) pour la santé humaine. Les déchets domestiques qu'on enfouit aujourd'hui ne sont plus « un indésirable » mais une richesse commune dont les villes devraient apprendre à tirer parti.